

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1590

4 août 2010

SOMMAIRE

A.O.T. S.à.r.l.	76309	IdB Holdings	76276
Banque LBLux	76320	IHC Immobilien A.G.	76284
Calama S.A.	76283	Immo B3 S.A.	76297
Car Company Luxembourg S.A.	76284	Immobilière Comète s.à r.l.	76298
Consa S.A.	76284	Impex Overseas Trading Holding S.A. ...	76317
Consa S.A.	76285	Indoor Media Company Luxembourg SA	
Consa S.A.	76285	et/ou Boomerang Luxembourg SA	76276
Consa S.A.	76284	Izucar Luxembourg II S.à r.l.	76276
DCC Treasury S.à r.l.	76309	Jaguar Luxembourg S.A.	76298
DCC Treasury S.à r.l.	76310	Jardemer S.A.	76298
Dream Lease S.A.	76312	JMP S.A.	76298
Dream Lease S.A.	76312	Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C. ...	76319
econcept SARL (european company for of- fice network computing energy participa- tion and trading)	76320	Koningslaan S.à r.l.	76276
Ecophon Holding S.A.	76296	LexLux1 S.à r.l.	76299
El-Vita SCI	76312	LGIG 2 Property C7 S.à r.l.	76277
Energy Standard Group Holding SA	76307	Luxcologistics S.A.	76297
Energy Systems International S.A.	76314	Marsa Invest S.à r.l.	76297
Espace Urbain S.A.	76314	Mayfair Trust S.à r.l.	76298
European Cruise S.A.	76297	Megafin S.à r.l.	76309
Fairlee Invest S.A.	76315	MGE Travel Retail S.à r.l.	76299
Fairlee Invest S.A.	76317	OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l.	76299
FIH S.A.	76317	Sandocan SCI	76315
Finethic Microfinance S.C.A., SICAR	76274	Sobelude S.A.	76308
Fortezza Holdings Topco S.C.A.	76315	Timolux Investments S.à r.l.	76315
Gentleways S.à r.l.	76297	TreeTop Portfolio SICAV	76308
Grand Garage de Luxembourg S.A.	76297	TreeTop Scolea SICAV	76309
Gunnebo Luxembourg S.à r.l.	76276	Trishul Investholding S.à r.l.	76320
H&Able Human Capital Builders S.à r.l.	76275	UFF International S.A.	76274
Hast Holding AG	76275	United Tiles S.A.	76274
Hendriklaan S.à r.l.	76275	VIII E Chateau S.à r.l.	76309
Hippo Logic SA	76275	Vuvezela 1 Luxco S.à r.l.	76285
Hydrosol S.A.	76275	Yotanka S.à r.l.	76274
		Zenners S.à r.l.	76310

UFF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 41.863.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg

CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur

L-2311 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074865/14.

(100086077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

United Tiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.608.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNITED TILES S.A.

Giancarlo PELLATI / Loredana PANZANI

Administrateur / Administrateur Président du conseil

Référence de publication: 2010074879/12.

(100085814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Yotanka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 132.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Référence de publication: 2010074889/12.

(100086019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Finethic Microfinance S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.021.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010074997/14.

(100087247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

H&Able Human Capital Builders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 115.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075031/10.

(100086517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hast Holding AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 26.158.

Le bilan de clôture au 26.05.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2010075035/11.

(100086760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hendriklaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HENDRIKLAAN S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075038/11.

(100086828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hippo Logic SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 125.864.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 17 juin 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010075039/11.

(100086522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Hydrosol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 31.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYDROSOL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075042/11.

(100086897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Gunnebo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3844 Schifflange, Zone Industrielle Lëtzebuerger Heck.
R.C.S. Luxembourg B 12.035.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010075029/10.

(100087012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

IdB Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 49.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010075044/11.

(100087290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Indoor Media Company Luxembourg SA et/ou Boomerang Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 145.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*R. HEVER
Administrateur*

Référence de publication: 2010075046/11.

(100087288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Izucar Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 115.966.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Izucar Luxembourg II S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010075047/11.

(100086606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Koningslaan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KONINGSLAAN S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2010075085/11.

(100086812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

LGIG 2 Property C7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.848.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under number B 122.032, having its registered office at 41, avenue de la Liberté L1931 Luxembourg,

here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 14 June 2010.

The said proxy, initialled “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name “LGIG 2 Property C7 S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of majority participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the holding of a majority participation in Luxembourg or foreign companies as well as the management, administration and development of such a group of holding subsidiaries, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company’s share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder shall be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10.

10.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be shareholders. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

10.2 In dealing with third parties, and provided the terms of this article shall have been complied with, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, except when the prior express consent of the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, is required for the following decisions:

- any external borrowing in excess of EUR 100,000.-,
- the granting of loans to third parties,
- any guaranties provided to third parties,
- any acquisitions, exchanges, sales or transfer of assets,
- any acquisition and transfer of participations in other companies.

10.3 Subject to article 10.2, all powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the Company will be validly committed towards third parties by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The manager, or in case of plurality of managers the members of the board of managers, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Christophe PRINTZ, manager, residing professionally at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
 - Mr. Martin POLLARD, manager, residing professionally at 33 Cavendish Square, London W1A 2 NF, United Kingdom;
 - Mrs. Helen GARBUTT, manager, residing professionally at 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 032 , ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 juin 2010.

La procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «LGIG 2 Property C7 S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations majoritaires, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

L'objet de la Société est en outre l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations majoritaires dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger ainsi que la gestion, l'administration et le développement d'un tel groupe de filiales, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister d'une autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10.

10.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

10.2 Dans les rapports avec les tiers, et pour autant que les dispositions de cet article soient respectées, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social, sauf lorsque l'accord préalable exprès de l'associé unique, ou, le cas échéant de l'assemblée générale des associés est requis pour les décisions suivantes:

- conclusion de tout emprunt externe d'un montant supérieur à EUR 100.000.-;
- octroi de prêts à un tiers;
- concession de garanties au profit d'un tiers;
- achats, échanges, ventes ou transferts d'actifs;
- acquisition et transfert de participations dans d'autres sociétés.

10.3 Sous réserve de l'article 10.2, tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la Société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut donner des procurations spéciales pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et les autres conditions de la représentation.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de

gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, ou en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Christophe PRINTZ, gérant, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Martin POLLARD, gérant, demeurant professionnellement au 33 Cavendish Square London W1A 2NF, Royaume-Uni.

- Madame Helen GARBUTT, gérante, demeurant professionnellement au 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juin 2010. Relation: EAC/2010/7478. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081076/362.

(100092518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Calama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

CALAMA S.A.

Signature

Référence de publication: 2010083554/12.

(100094074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Car Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 46.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010083560/10.

(100093880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.**Consa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.315.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2010, les mandats des administrateurs M. Guy Baumann, Président, M. Jean Bodoni, M. Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. ont été renouvelés pour une période de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 28/06/10.

Pour CONSA S.A.

Société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Vice-President / -

Référence de publication: 2010083573/17.

(100093997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.**Consa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour CONSA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010083574/15.

(100094006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.**IHC Immobilien A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IHC IMMOBILIEN A.G.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083693/11.

(100094079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Consa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour CONSA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010083575/15.

(100094016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Consa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2010.

Pour CONSA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Isabelle Maréchal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2010083576/15.

(100094020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Vuvezela 1 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.851.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

OB Partnership, an unlimited liability partnership established in England, having its principal place of business at No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 21 June 2010, and

OB 2 Partnership, an unlimited liability partnership established in England, having its principal place of business at No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, England,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 21 June 2010.

The said proxy forms, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Vuvuzela 1 Luxco S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular

by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager (as defined below), or in case of plurality of managers, the Board of Managers (as defined below) is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at one hundred thousand Euros (EUR 100,000) represented by:

- 20,000 preferred shares (the "Preferred Shares"),

- 20,000 class A ordinary shares (the "A Shares"),

- 20,000 class B ordinary shares (the "B Shares"),

- 20,000 class C ordinary shares (the "C Shares"), and

- 20,000 class D ordinary shares (the "D Shares"), each having a par value of one Euro (EUR 1) and the rights and obligations as set out in these Articles.

The A Shares, B Shares, C Shares and D Shares shall together be referred to as the "Ordinary Shares" (together with the Preferred Shares, the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set out by the Law.

5.3 The share capital of the Company may be reduced exclusively through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued shares of one or more classes of Shares (an "Share Redemption") in the following order:

5.3.1 the Preferred Shares;

5.3.2 the D Shares;

5.3.3 the C Shares;

5.3.4 the B Shares;

5.3.5 the A Shares.

5.4 Upon an Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

5.5 In these Articles:

"Interim Accounts" are management accounts of the Company;

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by

(i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

Available Amount = (W + X + Y) - Z where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which only relates to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount of the share capital reduction, the legal reserve reduction and of any share premium relating to the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

"Total Redemption Amount" is such amount as is determined by resolution of the Board of Managers and approved by general meeting of the Shareholders, not exceeding the Available Amount and, with respect to the Preferred Shares, the amount of EUR 36,300,723 as stated in Article 15.4;

"Redemption Price" equals the Total Redemption Amount divided by the total number of Redeemed Shares.

5.6 In addition to the subscribed share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. There shall be, as the case may be, a share premium account for each class of Shares. Any share premium paid in relation to one class of Shares and recorded on the corresponding share premium account shall remain reserved and attached to such class of Shares. As a result, in case of repurchase of Shares by the Company, liquidation of the Company or any reimbursement or distribution of share premium during the existence of the Company, the share premium attached to one class of Shares shall only be used for reimbursement or distribution to the holder of Shares of such class. Any repayment of share premium shall be decided by the Shareholders.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the general meeting of Shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the general meeting of Shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the Board of Managers.

11. Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the Board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate his / its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that (i) it is initiated from Luxembourg, (ii) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and (iii) each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held in Luxembourg. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders**13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.**

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 6 April and ends on 5 April of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers, shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

15.4 Subject to Articles 15.1 and 15.2, the holders of Preferred Shares shall be granted a right to receive, pro rata, 95% of the dividends to be distributed and the holders of Ordinary Shares shall be granted a right to receive 5% of the dividends to be distributed until the total amount of EUR 36,300,723 has been paid to the holders of Preferred Shares collectively. Once this amount of EUR 36,300,723 has been paid to the holders of Preferred Shares collectively, the holders of Ordinary Shares shall be granted a right to receive 100% of the remaining dividends to be distributed. Dividends to be distributed to the holders of Ordinary Shares shall be allocated as follows:

(i) first, each A Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than 0.75% of the nominal value of such A Share;

(ii) second, each B Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than 0.70% of the nominal value of such B Share;

(iii) third, each C Share (if any) shall entitle to a dividend in an amount of not less than 0.65% of the nominal value of such C Share;

(x) fourth, each D Share (if any) shall entitle to a cumulative dividend in an amount of not less than 0.60% of the nominal value of such D Share (together the "Profit Entitlement"); and

any remaining dividend amount after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the Ordinary Shares forming the then last outstanding class of Ordinary Shares in alphabetical order.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

16.4 In the case of a liquidation of the Company, after payment or provision for payment of all debts and other liabilities of the Company, each Shareholder shall first receive, out of the assets of the Company available for distribution, an amount corresponding to the nominal value of the Shares it holds in the Company (the "First Distribution"). Following the First Distribution, the surplus ("boni de liquidation"), if any, shall be distributed to the Shareholders as follows:

- first, to the holders of Preferred Shares, pro rata, up to the amount of EUR 36,300,723; then
- the remainder, if any, shall be distributed to the holders of Ordinary Shares, pro rata.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 5 April 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

OB Partnership:	16,586 Preferred Shares with a share premium of EUR 29,917,307.66 to be attached to the Preferred Shares; 16,586 A Shares; 16,586 B Shares; 16,586 C Shares; and 16,586 D Shares.
OB 2 Partnership	3,414 Preferred Shares, with a share premium of EUR 6,158,066.34 to be attached to the Preferred Shares; 3,414 A Shares; 3,414 B Shares; 3,414 C Shares; and 3,414 D Shares.
Total:	100,000 Shares

All these Shares have been fully paid up by contributions in kind consisting of:

- 29,695,755 class J preferred shares, 858 class A ordinary shares, 51,487 class C ordinary shares, 41,983 class D2 ordinary shares, 41,983 class E2 ordinary shares, 41,983 class F2 ordinary shares, 41,983 class G2 ordinary shares, 41,983 class H2 ordinary shares and 41,983 class I2 ordinary shares having a par value of EUR 1 each, held by OB Partnership in the share capital of Centaur Luxco S.à r.l. ("Centaur Luxco"), a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116538 (the "OB Contribution in Kind"), and

- 6,175,376 class K preference shares having a par value of EUR 1 each held by OB 2 Partnership in the share capital of Centaur Luxco (the "OB 2 Contribution in Kind", together with the OB Contribution in Kind, the "Total Contribution").

It appears from the valuation report prepared by OB Partnership and OB 2 Partnership as founding shareholders of the Company (the "Founding Shareholders") and presented to the notary, that the Founding Shareholders have evaluated the Total Contribution at thirty six million one hundred seventy five thousand three hundred seventy four Euros (EUR 36,175,374).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about six thousand eight hundred Euro (EUR 6,800.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, OB Partnership and OB 2 Partnership, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

- Manacor (Luxembourg) S.A., with registered address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 9098.

2) The Company shall have its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

OB Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée établi en Angleterre, ayant son établissement principal au No. 1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre,

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2006.

OB 2 Partnership, un partenariat à responsabilité illimitée établi en Angleterre, ayant son établissement principal au No.1 Park Lane, Hemel Hempstead, Hertfordshire HP2 4YL, Angleterre,

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 juin 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme-Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Vuvezela 1 Luxco S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou le Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous) est autorisé à transférer le siège de la Société dans la ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avois par tous moyens.

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ciaprès reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à cent mille Euros (100.000 EUR) représenté par:

- 20.000 parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie A (les "Parts Sociales A");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie B (les "Parts Sociales B");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie C (les "Parts Sociales C");
- 20.000 parts sociales ordinaires de catégorie D (les "Parts Sociales D");

ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et les droits et obligations tels que décrits dans ces Statuts.

Les Parts Sociales A, les Parts Sociales B, les Parts Sociales C et les Parts Sociales D sont définies ci-après les "Parts Sociales Ordinaires" (ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles, les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 La Société peut procéder au rachat des ses propres Parts Sociales dans les limites de la Loi.

5.3 Le capital social de la Société pourra être uniquement réduit par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les parts sociales émises d'une ou plusieurs catégories de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales") dans l'ordre suivant:

- 5.3.1 les Parts Sociales Préférentielles;
- 5.3.2 les Parts Sociales de Catégorie D;
- 5.3.3 les Parts Sociales de Catégorie C;
- 5.3.4 les Parts Sociales de Catégorie B;
- 5.3.5 les Parts Sociales de Catégorie A.

5.4 Au moment où un Rachat de Parts Sociales devient effectif, les détenteurs des Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées") recevront en paiement le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

5.5 Dans les présents Statuts:

"Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société;

"Montant Disponible" signifie le montant total des profits nets de la Société (y compris les profits reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes suivant les Statuts, augmentés de (i) toutes réserves distribuables (y compris pour éviter tout doute la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant par tout montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale lié à la catégorie de Parts Sociales devant être rachetées/annulées, mais réduit par

(i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes devant être mises en réserve(s) suivant les exigences de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires (pour éviter tout doute, sans double comptage), pour que:

Montant Disponible = $(W+X+Y) - Z$ et W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les bénéfices nets de la Société y compris les bénéfices reportés soustraits toutes pertes de la Société y compris les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et toute autres réserves librement distribuables de la Société autre que tous premia inclus dans Y, et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission liée uniquement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant de la réduction du capital social, de la réduction de la réserve légale et de la prime d'émission concernant les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes qui doivent être placées dans ou retenues sur une réserve non-distribuable en vertu des exigences légales ou des présents Statuts;

"Montant Total de Rachat" est le montant déterminé par les résolutions du Conseil de Gérance et approuvé par l'assemblée générale des Associés, et n'excédant pas le Montant Disponible et, en ce qui concerne les Parts Sociales Préférentielles, le montant de 36.300.723 EUR tel que décrit dans l'Article 15.4;

"Prix de Rachat" équivaut au Montant Total de Rachat divisé par le nombre de Parts Sociales Rachetées.

5.6 En supplément du capital social souscrit, un compte de prime d'émission pourra être créé, dans lequel toute prime d'émission payée sur toute Part Sociale sera transférée. Il y aura, selon les cas, un compte de prime d'émission pour toute catégorie de Parts Sociales. Toute prime d'émission payée en relation à une catégorie de Parts Sociales et enregistrée sur le compte de prime d'émission correspondant devra rester réservée et attachée à cette catégorie de Parts Sociales. Par conséquent, en cas de rachat de Parts Sociales par la Société, liquidation de la Société, ou tout remboursement ou distribution de prime d'émission durant l'existence de la Société, la prime d'émission attachée à une catégorie de Parts Sociales devra être seulement utilisée pour le remboursement ou la distribution au détenteur de Parts Sociales de cette catégorie. Tout remboursement de prime d'émission devra être décidé par les Associés.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'assemblée générale des Associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance »).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature de tout gérant, ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si (i) il est initié depuis Luxembourg et (ii) chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue à Luxembourg. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 6 avril et se termine le 5 avril de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts sociales.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Sous réserve des Articles 15.1 et 15.2, les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles auront le droit de recevoir, au pro rata, 95% des dividendes à distribuer et les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir, 5% des dividendes à distribuer jusqu'à ce que le montant total de 36.300.723 EUR ait été payé aux détenteurs de Parts Préférentielles pris ensemble. Une fois que ce montant total de 36.300.723 EUR aura été payé aux détenteurs de Parts Préférentielles pris ensemble, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires auront le droit de recevoir, 100% des dividendes restants à distribuer. Les dividendes à distribuer aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires seront alloués de la manière suivante:

(i) premièrement, chaque Part Sociale A (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,75% de la valeur nominale de cette Part Sociale A;

(ii) deuxièmement, chaque Part Sociale B (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,70% de la valeur nominale de cette Part Sociale B;

(iii) troisièmement, chaque Part Sociale C (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,65% de la valeur nominale de cette Part Sociale C;

(iv) quatrièmement, chaque Part Sociale D (s'il y en a) donnera droit à un dividende d'un montant qui ne sera pas inférieur à 0,60% de la valeur nominale de cette Part Sociale D (ensemble le "Droit au Profit"); et

Tout dividende restant après allocation du Droit au Profit sera alloué en entier aux Parts Sociales Ordinaires formant la dernière catégorie restante à ce moment là de Parts Sociales Ordinaires dans l'ordre alphabétique.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

16.4 En cas de liquidation de la Société, après paiement ou provision pour paiement de toutes les dettes et autre passif de la Société, chaque Associé recevra tout d'abord, sur les actifs de la Société distribuables, un montant correspondant à la valeur nominale des Parts Sociales qu'il détient dans la Société (la "Première Distribution"). Suite à la Première Distribution, le surplus (boni de liquidation), s'il y en a un, sera distribué aux Associés comme suit:

- tout d'abord, aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles, au pro rata, jusqu'à un montant de 36.300.723 EUR; ensuite

- le restant, s'il y en a, sera distribué aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, au pro rata.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 5 avril 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

OB Partnership	16.586 Parts Sociales Préférentielles, avec une prime d'émission de 29.917.307,66 EUR qui restera attachée à ces Parts Sociales Préférentielles; 16.586 Parts Sociales A; 16.586 Parts Sociales B; 16.586 Parts Sociales C; et 16.586 Parts Sociales D.
OB 2 Partnership	3.414 Parts Sociales Préférentielles, avec une prime d'émission de 6.158.066,34 EUR qui restera attachée à ces Parts Sociales Préférentielles; 3.414 Parts Sociales A; 3.414 Parts Sociales B; 3.414 Parts Sociales C; et 3.414 Parts Sociales D.
Total:	100.000 Parts Sociales

Toutes ces Parts Sociales ont été entièrement libérées par apports en nature consistant en:

- 29.695.755 parts sociales préférentielles de catégorie J, 858 parts sociales ordinaires de catégorie A, 51.487 parts sociales ordinaires de catégorie C, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie D2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie E2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie F2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie G2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie H2, 41.983 parts sociales ordinaires de catégorie I2, ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune détenues par OB Partnership dans le capital social de Centaur Luxco S.à r.l. ("Centaur Luxco"), une société

à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116538 (l'"Apport en Nature OB"), et

- 6.175.376 parts sociales préférentielles de catégorie K ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune détenues par OB 2 Partnership dans le capital social de Centaur Luxco (l'"Apport en Nature OB 2", ensemble avec l'"Apport en Nature OB", l'"Apport Total").

Il ressort du rapport d'évaluation préparé par OB Partnership et OB 2 Partnership en tant qu'associés fondateurs de la Société (les "Associés Fondateurs") et présenté au notaire, que les Associés Fondateurs ont évalué l'Apport Total à trente six millions cent soixante quinze mille trois cent soixante-quatorze Euros (EUR 36.175.374).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ six mille huit cents euros (EUR 6.800,-).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes précitées, OB Partnership et OB 2 Partnership, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1- Est nommé Gérant Unique de la Société pour une période indéterminée:

- Manacor (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 9098.

2- Le siège social de la Société est établi à 9, Parc d'Activité Syrdall, L5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juin 2010. LAC/2010/28109. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010081208/607.

(100092558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Ecophon Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 64.909.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mercredi 30 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 30 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour inscription/réquisition

Un Mandataire

Référence de publication: 2010083616/18.

(100094083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

European Cruise S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 82.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010083624/9.

(100094084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Gentleways S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 146.686.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010083657/9.

(100094085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Grand Garage de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 6, Z.A.I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 39.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010083665/10.

(100093882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Luxcologistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.
R.C.S. Luxembourg B 146.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010083748/9.

(100093903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Marsa Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 147.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2010083763/9.

(100094086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Immo B3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.264.

Le Bilan au 31 décembre 2009 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010083700/10.

(100093888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Immobilière Comète s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 23.798.

Le rapport annuel au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 Juin 2010.

Pour la société

Immobilière Comète S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010083701/13.

(100093867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Jaguar Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 293, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 12.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010083714/10.

(100093885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Jardemer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 98.080.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010083717/10.

(100093904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

JMP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8550 Noerdange, 43, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 108.927.

Le Bilan au 31 décembre 2009 été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2010.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2010083719/10.

(100093889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Mayfair Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 112.769.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 8 juin 2010 que M. Devaragen de Marco a cédé 620 (six cent vingt) parts sociales à M. Li Soon Foong Chan Yin, né à l'île Maurice le 15 novembre 1974 et demeurant à 10, rue van Beethoven, L-1224 Luxembourg.

Suite à ces cessions, le capital social est réparti comme suit:

Mayfair Sàrl détenant 6300 parts sociales

M. Devaragen de Marco détenant 5480 parts sociales

M. Li Soon Foong Chan Yin détenant 620 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Jimmy Tong Sam
Gérant

Référence de publication: 2010083766/19.

(100093879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

MGE Travel Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MGE Travel Retail S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010083774/11.

(100094043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

OTTAWA (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 111.233.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 1^{er} Mars 2010

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Associé Unique, après avoir pris acte de la démission, avec effet immédiat, de Madame Rachel Aguirre, Madame Heike Kubica et Madame Anja Lakoudi de leurs postes de gérants de la société, décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Stéphane Weyders, gérant de sociétés, né le 2 janvier 1972 à Arlon (Belgique), résidant au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au poste de gérant unique de la société pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083798/15.

(100094050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

LexLux1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.
R.C.S. Luxembourg B 153.840.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

“Carey Agri International Poland Sp. z.o.o.”, with registered office at Bokserska 66/a, 02-690 Warsaw (Poland), here represented by Mr. Philippe MORALES, lawyer, residing professionally in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal, dated June 9, 2010.

This proxy signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacities, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the “Company”) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the “Articles of Incorporation”).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares.

The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "LexLux1 S.à r.l."

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders' meeting.

The Board as defined under Article 12 may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 6. Capital. The issued capital of the Company is set at fifty-six thousand four hundred Polish Zloty (PLN 56,400.-) divided into fifty-six thousand four hundred (56,400) shares with a nominal value of one Polish Zloty (PLN 1.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the issued corporate capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by a decision of the single shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. If the Company is composed of one single shareholder, said single shareholder may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders.

In this same scenario, the shares may only be transferred to non shareholders with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital by application of the requirements of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by a board of managers (the “Board”) composed, at least, of three (3) managers (the “Managers”, singularly the “Manager”), who do not need to be shareholders and who will be appointed pursuant to a resolution of the shareholder(s).

The Board shall be composed of two (2) classes of Managers (A and B).

The Managers are appointed and removed ad nutum pursuant to a resolution of the shareholder(s), which determines their powers, compensation and duration of their mandates reserved the faculty attributed to the Board to proceed by way of cooptation in order to replace resigning or deceased Board members. The Managers shall hold office until their successors are appointed.

Art. 13. Powers of the Board. All powers not expressly reserved by the 1915 Law or the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object.

To the extent permitted by the 1915 Law, the Board may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine the agent’s responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The agent so appointed shall in any case be revocable ad nutum.

Art. 14. Procedure for management. The Board shall meet in the registered office as often as the Company’s interest so requires or upon call of any manager. The Board may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Managers at least fourteen (14) working days in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board. No such notice is required if all the Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have full knowledge of the agenda of the meeting.

The Board’s meeting may exceptionally be held by means of telephone conference or videoconference. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email another Manager as his proxy. In case there is only one Manager present at the Board meeting, this Manager is allowed to appoint a secretary, who needs not to be Manager, in order to assist him by holding the Board meeting. Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by email.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by majority vote composed at least by one (1) vote of each class of Managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Managers’ meetings. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers (being one class A Manager and one class B Manager).

Art. 15. Events affecting the Managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. Liability of the Managers. No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of one (1) class A Manager and one (1) class B Manager in any case and for any amount involved or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by one (1) class A Manager and one (1) class B Manager.

Art. 18. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of one (1) single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law, are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the shareholders by registered mail.

In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 19. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles of Incorporation may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company' shares, subject to any other provision of the 1915 Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 20. Financial year. The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December the same year.

Art. 21. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the Board and the Board prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 22. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the Board may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles of Incorporation and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 24. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital (PLN)	Number of shares	amount paid-in (PLN)
Carey Agri International Poland Sp. z o.o.	56,400.-	56,400	56,400.-
Total:	56,400.-	56,400	56,400.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

First resolution

The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited duration, with the powers set forth in article 13 of the Articles of Incorporation:

Class A Managers

- Mr Christopher Franz Biedermann, company director, with professional address at Bobowiecka Street no.6, 00-728 Warsaw (Poland),

- Mr Evangelos Evangelou, company director, with professional address at Bobowiecka Street no.6, 00-728 Warsaw (Poland).

Class B Manager

- Me Philippe Morales, lawyer, with professional address at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The registered office shall be at 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«Carey Agri International Poland Sp. z o.o.», ayant son siège social à Bokserska 66/a, 02-690 Varsovie (Pologne), ici représentée par Maître Philippe MORALES, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 juin 2010.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales.

La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de «LexLux1 S.à r.l.».

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le Conseil, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gestion de la Société.

Art. 6. Capital. Le capital émis de la Société est fixé à cinquante six mille quatre cents Zloty (PLN 56.400.-), représenté par cinquante six mille quatre cent (56.400) parts sociales d'une valeur nominale d'un Zloty (PLN 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

En plus du capital social émis il pourra être instauré un compte prime d'émission auquel tout prime par action payée en plus de sa valeur nominale sera transférée. Le montant du compte prime d'émission pourra être utilisé pour pourvoir au paiement de toute action que la Société pourrait racheter à son ou ses actionnaires, en compensation de toute perte nette réalisée, pour effectuer des distributions sous forme de dividendes ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Modification du capital. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou suivant une résolution de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droit et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance (le «Conseil») comprenant au moins trois (3) gérants (les «Gérants», individuellement un «Gérant»), qui n'ont pas besoin d'être associés et qui seront nommés par une décision de l'associé(s).

Le Conseil est composé de deux (2) catégories de Gérants (A et B)

Les gérants sont nommés et révoqués ad nutum par une décision de l'associé(s), qui détermine leurs pouvoirs, rémunération ainsi que la durée de leur mandat, sous réserve du pouvoir accordé au Conseil de procéder au remplacement des Gérants démissionnaires ou décédés par voie de cooptation. Les Gérants sont maintenus en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi de 1915 ou les Statuts seront de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes et effectuer les opérations conformément à l'objet social de la Société.

Dans les limites permises par la Loi de 1915, le Conseil est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de la représentation et toute autre condition appropriée de la fonction d'agent.

L'agent nommé sera dans tous les cas révocable ad nutum.

Art. 14. Procédure pour la gestion. Le Conseil peut se réunir au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert ou sur convocation de tout Gérant. Le Conseil pourra choisir en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

Tout Gérant doit être convoqué par une convocation écrite au moins quatorze (14) jours ouvrables avant la tenue du Conseil, à moins qu'un délai de convocation plus bref ne soit imposé par le caractère d'urgence des affaires en cause, lequel sera dans ce cas décrit dans la convocation.

Il peut être passé outre cette convocation avec l'accord écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopie ou par e-mail de chaque Gérant. Aucune convocation spéciale n'est requise pour les réunions se tenant à une date, à une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement prise par le Conseil. Une telle convocation n'est pas requise si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et qu'ils constatent qu'ils ont été bien informés et qu'ils ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le Conseil pourra se tenir exceptionnellement par voie de téléconférence ou vidéoconférence. La participation à une réunion par ces moyens sera équivalente à une participation en personne.

Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou par e-mail un autre Gérant. Pour le cas où un seul Gérant serait présent à une réunion du Conseil, ce Gérant est autorisé à nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Gérant, pour l'assister dans la tenue de la réunion du Conseil. Les votes peuvent également être exprimés par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le Conseil ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si les Gérants de chaque catégorie sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les Gérants ont les mêmes effets que les résolutions votées lors d'une réunion du Conseil. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution et peuvent être prouvées par des lettres ou télécopie.

Les procès-verbaux de chacune des réunions du Conseil doivent être signés par le président ou en son absence par le président intérimaire qui préside une telle réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants (un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B).

Art. 15. Événements affectant les Gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Aucun Gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant de catégorie A et d'un (1) Gérant de catégorie B dans tous les cas et pour tout montant ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Tant que la société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 19. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes par écrit des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier jour en janvier de chaque année et finit le dernier jour en décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. A la fin de chaque exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le Conseil et le Conseil dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus sera affecté par une résolution de l'associé(s) recevra, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (PLN)	Nombre de parts sociales	Libération (PLN)
Carey Agri International Poland Sp. z o.o.	56.400.-	56.400	56.400.-
Total:	56.400.-	56.400	56.400.-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

76307

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire
Première résolution*

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 13 des Statuts:

Gérants de catégorie A

- Monsieur Christopher Franz Biedermann, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Bobowiecka Street no.6, 00-728 Varsovie (Pologne),

- Monsieur Evangelos Evangelou, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Bobowiecka Street no. 6, 00-728 Varsovie (Pologne),

Gérant de catégorie B

- Maître Philippe Morales, avocat, avec adresse professionnelle au 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue des Primeurs, L-2361 Strassen (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la personne comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. MORALES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juin 2010. Relation: EAC/2010/7017. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010081068/431.

(100091780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Energy Standard Group Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 75.466.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 juin 2010

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Pascal HENNUY du 6, rue Jean Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat d'administrateur ainsi que les mandats d'administrateur de Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 KNOCKLYON Dublin 16 Irlande et de Monsieur Konstantin GRIGORISHIN demeurant Lermontovsky Prospect 14 Moscou Russie et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

2. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de la société SICRIS S.A. du 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg au 2, rue Béatrix de Bourbon L-1225 Luxembourg et décide de renouveler son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074988/19.

(100087305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

TreeTop Portfolio SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.731.

Suite à la démission de Monsieur Alain LEONARD de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président
- Monsieur Hubert d'Ansembourg, Administrateur
- Monsieur Olivier de Vinck, Administrateur
- Monsieur Vincent Planche, Administrateur
- Mademoiselle Martine Vermeersch, Administrateur
- Monsieur André Birget, Administrateur

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour TREETOP PORTFOLIO SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074855/21.

(100086315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Sobelude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 45.425.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 juin 2010

L'assemblée constate et accepte les démissions de:

- Monsieur Stanislas VERWILGHEN de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- Monsieur Tom DONOVAN de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué;
- Madame Roisin DONOVAN de son poste d'administrateur;
- Madame Bernadette REUTER-WAGNER de son poste de commissaire aux comptes. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:
 - Monsieur Stanislas Paul VERWILGHEN, né le 5 mars 1938 à Saint Nicolas (Belgique), demeurant 14, avenue du Verger, B-1421 Ophain;
 - Madame Axelle REGOUT, née le 11 mai 1947 à Ixelles (Belgique), demeurant 14, avenue du Verger, B-1421 Ophain;
 - Monsieur Stanislas Roger VERWILGHEN, né le 21 juin 1974 à Uccle (Belgique), demeurant 31, rue des Néfliers, B-1160 Bruxelles.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Stanislas Paul VERWILGHEN, né le 5 mars 1938 à Saint Nicolas (Belgique), demeurant 14, avenue du Verger, B-1421 Ophain, administrateur-délégué de la société avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société MAZARS, enregistrée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 56248, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2010085646/33.

(100094073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

TreeTop Scolea SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.098.

Suite à la démission de Monsieur Alain LEONARD de son poste d'administrateur de la Société en date du 25 mai 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président
- Monsieur Hubert d'Ansembourg, Administrateur
- Monsieur Olivier de Vinck, Administrateur
- Monsieur Vincent Planche, Administrateur
- Mademoiselle Martine Vermeersch, Administrateur
- Monsieur André Birget, Administrateur

Luxembourg, le 14 juin 2010.

Pour TREETOP SCOLEA SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010074856/21.

(100086318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

VIII E Chateau S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 122.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074885/10.

(100085995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

A.O.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, 24, Holzbicht.
R.C.S. Luxembourg B 118.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074895/9.

(100086553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 138.667.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58800 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074970/10.

(100086721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Megafin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 149.284.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010075121/14.

(100087282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

DCC Treasury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 138.667.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58800 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074971/10.

(100086728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Zenners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 8, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 153.854.

STATUTS

L'an deux mille dix, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Marc ZENNERS, agriculteur, né le 15 février 1972 à Luxembourg, demeurant à L-7420 Cruchten, 8, rue Neuve.

2. Monsieur Friedrich Gustav KIRSCH, retraité, né le 26 novembre 1940, demeurant à D-54332 Wasserliesch, Neudorfstrasse 31.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «ZENNERS S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Cruchten.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de terrassement, d'excavation de terrains et de canalisation.

Dans les limites prévues par les lois disposant en matière d'autorisation d'établissement, la société est également autorisée d'exploiter une entreprise de construction.

Elle est autorisée à exécuter toute vente et toute prestation de service se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille dix.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1. Monsieur Marc ZENNERS, prénommé, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2. Monsieur Friedirch KIRSCH, prénommé,	<u>1</u>
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à EUR 1.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués.

Les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité des voix:

- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Marc ZENNERS, préqualifié.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Friedrich KIRSCH, préqualifié.
- Dans les circonstances techniques, la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique est nécessaire pour engager valablement la société.
- Dans les circonstances administratives, le gérant administratif a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et ce par sa seule signature.
- L'adresse du siège de la société est fixée à L-7420 Cruchten, 8, rue Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ZENNERS, F. G. KIRSCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2010. Relation: LAC/2010/27460. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Référence de publication: 2010081218/98.

(100092651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Dream Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DREAM LEASE S.A.

Référence de publication: 2010074977/10.

(100086534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Dream Lease S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 110.921.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DREAM LEASE S.A.

Référence de publication: 2010074978/10.

(100086768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

El-Vita SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg E 4.312.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin.

ONT COMPARU:

1. Vip Promotions S.A., société anonyme, enregistrée sous le n^o de Registre de Commerce B 103.944, avec siège à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Antonio Giampaolo, né le 26.12.1962 à Luxembourg et demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz

2. Marcelna SCI., société civile immobilière, enregistrée sous le no de Registre de Commerce E 2.681, avec siège à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette, ici représentée par sa gérante Madame Nadia Gressé, né le 28.03.1972 à Namur (B) et demeurant à L-4853 Rodange, 3, rue Vullasang.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination:

"EL-VITA SCI".

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de

tiers et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500 €) divisé en CENT PARTS SOCIALES de VINGT-CINQ (25) EUROS de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Vip Promotions S.A., cinquante parts	50 parts
2.- Marcelna SCI, cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre DEUX MIL DIX.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V.- Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Sandra PICA, demeurant en adresse professionnelle à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant.

C) L'adresse de la société est fixée au L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette.

DONT ACTE.

Fait et passé à Esch/Alzette, le 24 juin 2010.

Vip Promotions S.A. / Marcelna SCI

Signature / Signature

Référence de publication: 2010083054/107.

(100092095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Energy Systems International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.188.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58879 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074989/10.

(100086811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Espace Urbain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4621 Differdange, 1, rue du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 41.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010074990/9.

(100086988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Timolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 147.316.

A la suite de la cession en date du 11 juin 2010 des 250 parts sociales détenues par la société anonyme ECOREAL S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues par:

- AECOM Global Ireland Services Ltd, avec siège social à Grand Canal House, Upper Grand Canal Street, Dublin 4, Irlande, inscrite auprès de la chambre de commerce de Dublin, Irlande, sous le n° 433689.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour TIMOLUX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010075256/15.

(100087336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Fortezza Holdings Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.473.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Référence de publication: 2010074999/10.

(100087376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Fairlee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 71.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075001/9.

(100087300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Sandocan SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.
R.C.S. Luxembourg E 4.311.

STATUTS

L'an deux mil dix, le vingt-quatre juin.

ONT COMPARU:

1. Vip Promotions S.A., société anonyme, enregistrée sous le no de Registre de Commerce B 103.944, avec siège à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Antonio Giampaolo, né le 26.12.1962 à Luxembourg et demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz

2. Aetocgraca S.à r.l., société à responsabilité limitée, enregistrée sous le no de Registre de Commerce B 143.194, avec siège à L-4398 Pontpierre, 13, Am Armschlag, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Sandro Pica, né le 26.03.1958 à Nocera Umbra (Italie) et demeurant en adresse professionnelle à L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette.

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: "SANDOCAN SCI".

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch/Alzette

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II.- Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2500 €) divisé en CENT PARTS SOCIALES de VINGT-CINQ (25) EUROS de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- Vip Promotions S.A.. cinquante parts	50 parts
2.- Aetocgraca Sàrl cinquante parts	50 parts
TOTAL: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2500 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III.- Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Sandro PICA.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant.

C) L'adresse de la société est fixée au L-4011 Esch/Alzette, 15, rue de l'Alzette.

DONT ACTE.

Fait et passé à Esch/Alzette, le 24 juin 2010.

Vip Promotions S.A./ Aetgraca Sàrl

Signatures

Référence de publication: 2010083148/89.

(100092072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Fairlee Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 71.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010075002/9.

(100087313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

FIH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 111.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010075003/11.

(100087067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Impex Overseas Trading Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 29.931.

L'an deux mille dix, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IMPEX OVERSEAS TRADING HOLDING S.A.", avec siège social à Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 153 du 5 juin 1989; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 498 du 4 octobre 1996, et suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, alors notaire de résidence à Remich, en date du 12 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1179 du 17 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Francine MONIOT, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Brigitte CHOULY, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Brigitte CHOULY, prénommée.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'objet social de holding 29 en Soparfi;
2. Modification de l'article 2 des statuts;
3. Renouvellement du capital autorisé et modification de l'article 3 des statuts.
4. Mise à jour des statuts.
5. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité des voix de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société de participations financières «Soparfi».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que le délai accordé au Conseil d'administration pour augmenter le capital de la société dans le cadre du capital autorisé, a expiré.

L'assemblée décide à l'unanimité des voix d'accorder au Conseil d'administration le pouvoir d'augmenter le capital dans les limites du capital autorisé lequel est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze mille euros (494.000,00 EUR), et ce pour un délai de cinq ans à partir du 8 juin 2010.

L'assemblée décide dès lors de modifier l'article 3 des statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à deux cent quarante-sept mille euros (247.000,00 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent quatre-vingt-quatorze mille euros (494.000,00 EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 8 juin 2010, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il

sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation et faire constater l'augmentation de capital ainsi intervenue par acte authentique et adapter l'article 3 en conséquence.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix de mettre à jour plusieurs dispositions des statuts comme suit:

1) remplacement de la dernière phrase de l'article 1^{er} par le texte suivant «La durée de la société est illimitée.»;

2) insertion de plusieurs dispositions au cas où la société ne compterait qu'un actionnaire:

- dernier paragraphe à l'article 4 dont le texte est conçu comme suit: «Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

- deuxième paragraphe à l'article 5 dont le texte est conçu comme suit: «Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

- dernier paragraphe à l'article 6 dont le texte est conçu comme suit: «Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

3) suppression dans les statuts des mentions temporaires suivantes:

- à l'article 10: «Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-neuf.»

- à l'article 12: «et pour la première fois en 1990»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200.-EUR) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux c membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits membres ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Moniot, B. Chouly et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25810. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur ff. (signé) Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2010.

Référence de publication: 2010075053/111.

(100086903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C., Société en nom collectif.

Capital social: EUR 5.886.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 70.679.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2006 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph Bech Building Kirchberg S.N.C.

Unterschrift

Référence de publication: 2010075071/13.

(100087357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Banque LBLux, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Herr Hans Dieter Brenner, Neue Mainzer Straße 52-58, 60311 Frankfurt und Herr Gerhard Grandke, St. Gilles Straße 13, 63069 Offenbach haben ihr Mandat als Mitglieder des Verwaltungsrates der Banque LBLux mit Wirkung zum 21. Dezember 2009 niedergelegt.

Mit Beschluss der Generalversammlung vom 19. März 2010 wurde die Kooptation der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Nils Niermann, Briener Straße 18, 80333 München und Herrn Karl Novotny, Obere Marktstraße 52, 92318 Neumarkt in der Oberpfalz-Parsberg bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird, bestätigt.

Weiterhin wurde mit Beschluss der Generalversammlung vom 19. März 2010 Herrn Jan-Christian Dreesen, Lennestraße 8, 82340 Feldafing, welcher durch Beschluss des Verwaltungsrates der Banque LBLux vom 23.11.2009 als stellvertretender Vorsitzender kooptiert wurde, bis zur nächsten Generalversammlung, die im Jahre 2011 stattfinden wird, bestätigt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Juni 2010.

Banque LBLux
Unterschriften

Référence de publication: 2010077210/21.

(100087325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

neconcept SARM (european company for office network computing energy participation and trading), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.273.

Les comptes annuels au 31-12-2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077206/11.

(100086755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Trishul Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 21, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 87.769.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 31 mai 2010 à 14.00 h

- a été nommé gérant unique Monsieur Gerardus H.M. OSSEVOORT, né le 27 août 1963 à Arnhem, Pays-Bas, demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2010

en remplacement du gérant Monsieur Jan Herman VAN LEUVENHEIM

- le siège social est déplacé vers la nouvelle adresse au 21, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2010.

TRISHUL INVESTHOLDING SARL
Gerard H.M. OSSEVOORT
Gérant unique

Référence de publication: 2010075258/19.

(100087363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.